

# POURQUOI Soutenir le FISSEL ?

En soutenant ce fonds de dotation, vous pourrez :

- Soutenir concrètement ses projets d'Accès aux Droits ou d'Economie Sociale et Solidaire
- Bénéficier d'une réduction fiscale de 66 % de votre don sur votre impôt sur le revenu ou sur votre bénéfice d'entreprise
- Participer à la vie du Fonds de Dotation, soit dans le comité de sélection des projets, soit dans le comité de suivi.
- Devenir un acteur d'un de ses projets dans la mesure de votre disponibilité

## BON DE SOUSCRIPTION

Particulier  Entreprise

Nom de l'Entreprise :

Nom..... Prénom : ..... Titre ou fonction : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Téléphone : .....

Courriel : ..... Site Internet : .....

Je verse au Fonds de Dotation FISSEL la somme de : €

Pour l'ensemble des projets de Nouvelles Voies

Ou pour le(s) projet(s) suivant(s) :

Accès aux Droits Nouvelles Voies

Accès aux Droits chefs d'entreprises (N.V.)

Actions collectives de prévention ( N.V.)

Projet Ecotemps (Ville : )

Association Tout Autre Chose (Lien social - Paris 9°)

Association Les Voies du Héron : Centre de formation Accès aux droits et Permaculture en Normandie

Association La Soupe aux Cailloux : Education à la cuisine saine - Epicerie solidaire

Je propose un autre projet au Fonds de Dotation (préciser le thème et le secteur géographique) :

.....

Paiement par chèque .....

Paiement par virement

Fonds de dotation FISSEL

4 avenue Robert Schuman

92360 MEUDON-LA-FORET

01 46 01 02 47 - 06 71 07 06 03

Fonds de dotation régi par les articles 140 et 141 de loi n°2008-776 du 4 août 2008 et ses décrets d'application